

**Saint Irenaeus Joint Orthodox-Catholic Working Group – Groupe de travail orthodoxe-catholique Saint-Irénée  
Gemeinsamer orthodox-katholischer Arbeitskreis Sankt Irenäus**

Orthodox Co-secretary:  
Prof. Dr. Nikolaos **Loudovikos**  
Hortiatis 57010  
Thessaloniki  
Greece / Griechenland  
Phone: +30-2310-348004  
Telefax: +30-2310-300360  
E-mail: nloudovikos@aeath.gr

Catholic Co-secretary:  
Dr. Johannes **Oeldemann**  
Johann-Adam-Möhler-Institut f. Ökumenik  
Leostr. 19 a, 33098 Paderborn  
Germany / Deutschland  
Phone: +49-5251-8729804  
Telefax: +49-5251-280210  
E-Mail: J.Oeldemann@moechlerinstitut.de

## **Communiqué – Kiev 2009**

Le Groupe mixte de travail orthodoxe-catholique Saint Irénée s'est réuni pour sa sixième session du 4 au 8 Novembre 2009 à Kiev, à l'invitation de l'Église orthodoxe ukrainienne (Patriarcat de Moscou). Lors d'une rencontre avec Sa Béatitudo le métropolite Volodymyr de Kiev et de toute l'Ukraine, les membres du groupe lui ont exprimé leur profonde gratitude pour son hospitalité et pour l'accueil de leur session dans le Monastère des Grottes.

Le Groupe mixte de travail orthodoxe-catholique Saint Irénée est composé de 26 théologiens, 13 orthodoxes et 13 catholiques, de différents pays européens et des États-Unis. Il a été fondé à Paderborn (Allemagne) en 2004 et a tenu ses sessions à Athènes (Grèce), Chevetogne (Belgique), Belgrade (Serbie) et Vienne (Autriche). Le thème de la sixième session du Groupe de travail était : « Le Concile Vatican I – son contexte historique et le sens de ses définitions ». Il prolongeait une série de discussions examinant la doctrine de la primauté dans le contexte de l'exercice concret de celle-ci. Les résultats des études communes ont été formulés dans les thèses suivantes:

1. Les définitions du concile Vatican I ne peuvent être comprises correctement qu'en tenant compte de leur contexte historique qui a eu une forte influence sur la formulation des dogmes de la juridiction universelle et de l'infaillibilité du pape. L'Église catholique en Europe occidentale, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, se trouvait confrontée à trois défis : un défi ecclésiologique exprimé principalement dans le gallicanisme, le défi politique du contrôle croissant de l'Église par les États, et le défi intellectuel de l'évolution de la science moderne.
2. Dans le gallicanisme, la théorie du conciliarisme, visant à subordonner le pape au concile, avait été reprise et transformée en insistant sur l'autonomie des Églises nationales. Les idées gallicanes, particulièrement répandues en France, prirent une forme similaire dans le fébronianisme en Allemagne (nommé d'après Febronius, pseudonyme de l'évêque auxiliaire de Trèves, Johann Nikolaus von Hontheim). Gallicanisme et fébronianisme avaient été tous les deux condamnés par les papes de l'époque.
3. Dans le domaine politique, l'Église catholique se trouvait confrontée, d'une part, aux changements fondamentaux dans la relation entre État et Église, comme la rupture entre le trône et l'autel en Allemagne, l'instrumentalisation de l'Église par l'État en France et dans l'empire des Habsbourg (en particulier sous l'empereur Joseph II, d'où sa désignation par le terme de « joséphisme »), et la perte de territoires pontificaux en Italie, qui devait priver le pape d'une grande partie de sa liberté d'action. D'autre part, l'Église était confrontée à l'influence croissante du libéralisme, associé dans de nombreux pays européens à un fort anticléricalisme de gouvernements laïcs.
4. Le défi intellectuel consistait dans le développement des sciences naturelles modernes, dans la critique de la religion dans la philosophie et les sciences humaines, et dans l'application de la méthode historico-critique à l'Écriture sainte. Ce défi appelait un réexamen de la relation entre foi et raison.

5. En réponse aux défis énumérés ci-dessus se développa, dans les pays au nord des Alpes, le mouvement ultramontain, qui soulignait la nécessité d'être guidé par le pape résidant à Rome, « au-delà des montagnes » (ultramontain). Sous Grégoire XVI (1831-1846) et Pie IX (1846-1878), la papauté elle-même devint l'un des principaux acteurs du mouvement ultramontain.

6. Le mouvement ultramontain, favorisé par les nouvelles possibilités de communications qui permettaient aux déclarations du pape d'être reçues directement par un large public, a renforcé les liens affectifs unissant les fidèles à Rome. En outre, le rôle central de Rome fut renforcé par l'expansion missionnaire de cette époque, qui relativisait l'importance des cadres nationaux. De plus en plus, le pape devint la personne centrale symbolisant l'Église catholique, avec laquelle s'identifièrent beaucoup de catholiques dans le monde entier.

7. L'ultramontanisme ne fut pas seulement un mouvement de réaction, mais il peut être aussi considéré comme une forme d'adaptation de l'Église aux contraintes de la société moderne. Par une réorientation vers Rome conduisant à un renforcement des pouvoirs de la papauté, l'Église essaya de répondre à la Révolution française et à ses conséquences : disparition de l'Église du Saint-Empire, redécoupage de la carte des diocèses français et déposition de tous leurs évêques.

8. Bien que le concile Vatican I fût avant tout une réponse aux phénomènes de la société occidentale mentionnés ci-dessus, il ne faut pas oublier sa dimension orientale qui y fut rappelée avant tout par les évêques des Églises orientales unies, qui mirent l'accent sur les droits des Églises locales. Mais, tout comme une minorité d'évêques latins, ils échouèrent à faire prendre en compte leurs réserves par le concile.

9. En raison de l'évolution des structures de l'Église au cours du XIX<sup>e</sup> siècle résultant de phénomènes politiques, l'Église catholique, au concile Vatican I, renforça l'autorité du pape et lui permit d'intervenir dans les Églises locales afin de préserver l'unité de l'Église à des moments critiques. Les Actes du concile montrent que la compétence universelle ne signifie pas que le pape soit devenu un monarque absolu, car il est lié par le droit divin et le droit naturel, et doit respecter les droits des évêques et les décisions des conciles.

10. Le Concile Vatican I a défini l'infaillibilité du pape dans un sens très particulier. Le pape ne peut prononcer infailliblement une doctrine concernant la foi et la morale que dans des conditions formulées avec précision. En outre, il ne peut pas enseigner de nouveautés, mais seulement formuler de façon plus détaillée une doctrine déjà enracinée dans la foi de l'Église (*depositum fidei*). La relation entre l'infaillibilité de l'Église et l'infaillibilité du pape exige une étude plus approfondie.

11. En raison de son interruption par les événements politiques, le Concile Vatican I ne fournit pas une ecclésiologie complète, en particulier en ce qui concerne le rôle des évêques, des métropolitains, des patriarches, des synodes, des laïcs, etc. Par conséquent, Vatican I ne peut être considéré comme le dernier mot sur la question. Il faudrait, en outre, une étude plus approfondie sur la manière dont les dogmes de Vatican I ont été compris par la suite dans la tradition canonique et pratique de l'Église catholique.

12. Il est nécessaire d'élaborer un glossaire des termes utilisés dans les documents du concile, fournissant la définition de termes techniques tels que *potestas immediata*, *plenitudo potestatis* etc., et également les différentes nuances de sens lorsque un concept est exprimé en grec ou en latin, etc. Par ailleurs se pose aussi un problème de traduction ; ainsi, le terme « infaillibilité » est rendu avec des connotations bien différentes selon les langues (par exemple « sans péché » en russe, « libre d'erreur » en grec) qui doivent être prises en compte dans des discussions sur l'infaillibilité papale.

13. Les interprétations divergentes que catholiques et orthodoxes donnent du Concile Vatican I montrent la nécessité d'une historiographie commune de la période. Un accord sur les faits historiques facilitera une meilleure compréhension de la signification de l'enseignement conciliaire, sans compter que cet enseignement a besoin d'être reformulé à notre époque.

Au nom des participants, les cosecrétaires ont remercié le Département des affaires extérieures de l'Église orthodoxe ukrainienne, dirigé par l'archimandrite Cyril Hovorun, pour avoir organisé la rencontre, ainsi que « Renovabis » et la Fondation Konrad Adenauer pour leur soutien financier. À l'invitation du coprésident catholique du Groupe de travail, l'évêque Dr. Gerhard Feige de Magdebourg, la prochaine session est prévue en novembre 2010 à Magdebourg (Allemagne), et portera sur les réactions des orthodoxes au concile Vatican I et sa réception au sein l'Église catholique.

